

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_5_6

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille dix neuf, le lundi 23 septembre à 10 h 51, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Septembre 2019

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Objet : Dénomination de rue

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame COUSSAUD Béatrice

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la route de la D915 à Tourriers, n'a pas été dénommée lors de la création des noms de rues.

En accord avec les riverains, il propose de donner le nom de "route de Paris" à cette portion de voie.

Concernant le numérotage et afin de ne pas provoquer de confusion avec la rue de Paris à Tourriers, il propose de poursuivre la numérotation.

La parcelle ZC 26 se voit attribuer le n° 999, et la parcelle ZC 27, le n° 997.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de dénommer la portion de route RD 915 à Tourriers : Route de Paris, et d'attribuer les numéros comme énoncé ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 23/09/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot